

# BONNES PRATIQUES ET STÉRÉOTYPES DE COMMUNICATION

La langue française donne la primauté du masculin sur le féminin par un ensemble de règles grammaticales et beaucoup de noms de métiers semblent indisponibles au féminin.

Il existe un cadre juridique qui encourage l'utilisation du féminin des noms de métiers dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'Etat.

Rédiger de manière inclusive traduit la volonté d'accompagner une évolution sociale marquée par l'accès des femmes à des métiers, à des responsabilités, à des positions hiérarchiques et à une existence égalitaire.

## **Le saviez-vous ?**

*Le masculin ne l'a pas toujours emporté sur le féminin. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, tous les noms de métiers, fonctions et dignités exercés par des femmes étaient nommés au féminin (abbesse, administreresse, doctoresse, charpentière). En 1882, l'État tranche en faveur du masculin lorsqu'il rend l'instruction publique obligatoire.*

*Des mots présents dans le français ancien disparaissent alors, tels que le féminin de médecin : médecine ou médecineuse. Les métiers moins valorisés socialement n'ont jamais été privés de leur féminin lorsqu'ils en avaient.*

